

Délibération n°2019/38

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L715-2,
Vu le décret n° 94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT,
Vu les statuts en vigueur de l'établissement,
Vu le règlement intérieur en vigueur de l'établissement.

Le conseil d'administration réuni le 17 octobre 2019 :

Objet : Projet de bâtiment expérimental (Financement Feder)

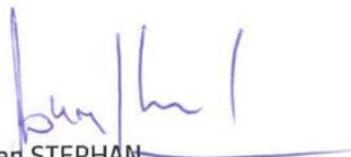
Le conseil d'administration approuve le projet de bâtiment expérimental dans le cadre du projet évolUTTion.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23
Votants : 23
Pour : 23
Contre :
Abstention :

Troyes, le 17 octobre 2019

Le président du conseil d'administration



Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 18 octobre 2019

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 18 octobre 2019